

## PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

**VALABLE 5 ANS à compter du 08 novembre 2024**

**N° P244770 - DEC/2**

et annexe de 3 pages

**Matériau présenté par :** Foamalite Ltd.  
Loch Gowna, Co. Cavan  
H12 VW84  
Irlande

**Marque commerciale :** Foamalite Xpress

**Description sommaire :**

**Composition globale :** Matériau ignifugé dans la masse composé de PVC extrudé.

**Utilisation :** Affichage

**Masse volumique :** (462 ± 47) kg/m<sup>3</sup> (déterminée par le LNE)

**Epaisseur :** 2 - 10 mm

**Coloris :** Blanc

**Rapport d'essais :** N° P244770 - DEC/2 du 08 novembre 2024

**Nature des essais :** Détermination du classement selon NF P 92-507 (février 2004)  
Essai par rayonnement selon NF P 92-501 (décembre 1995)

**Classement :**

**M1**

**VALABLE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS AU MARQUAGE CE**

**Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : NON LIMITEE A PRIORI**

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° P244770 - DEC/2 annexé.  
Pour déterminer le classement, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui **comporte 4 pages**.

Trappes, le 08 novembre 2024



**Le Responsable du Département  
Comportement au Feu et Sécurité Incendie**

**Thibaut CORNILLON**

# RAPPORT D'ESSAI DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 08 novembre 2024

N° P244770 - DEC/2

## 1. BUT DES ESSAIS

Les essais auxquels se rapporte ce rapport d'essai ont pour but de déterminer le classement des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 21 novembre 2002 relatif à leur réaction au feu.

## 2. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

Caractéristiques attestées par le demandeur :

*La validité des résultats peut être affectée par ces informations. Pour ces résultats, la responsabilité du LNE se limite à sa contribution à leur élaboration.*

Demandeur de l'essai : Foamalite Ltd.  
Date et référence de la commande : Commande n° 7000050783 du 03/10/2024 selon devis n° DEV2410736-V1  
Producteur : Foamalite Ltd.  
Loch Gowna, Co. Cavan  
H12 VW84  
Irlande  
Marque commerciale et référence : Foamalite Xpress  
Composition globale : Matériau ignifugé dans la masse composé de PVC extrudé.

Masse volumique : 400 - 550 kg/m<sup>3</sup>

Epaisseur : 2 - 10 mm

Coloris : Blanc

Caractéristiques déterminées par le  
LNE :

Masse volumique : (462 ± 47) kg/m<sup>3</sup>

Epaisseur : (1.9 ± 0.2 et 10,6 ± 1,1) mm

Coloris : Blanc



ESSAIS

Accréditation / Accreditation

N° 1-0606

Portée disponible / Scope available

Sur / on [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Certaines prestations rapportées dans ce document ne sont pas couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*  
*Some services reported in this document are not covered by accreditation. They are identified by the symbol \**



### 3. MODALITES DES ESSAIS

Date de réception des éprouvettes : 01/10/2024

Conditionnement des éprouvettes préalablement aux essais :

Les éprouvettes, éventuellement placées sur leurs subjectiles, sont conditionnées avant essai dans une atmosphère à  $(23 \pm 2) ^\circ\text{C}$  et  $(50 \pm 5) \%$  d'humidité relative pendant sept jours ou jusqu'à obtention de la masse constante (cas des matériaux livrés humides, ou de forte épaisseur).

La masse est considérée constante quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g (on prendra la plus grande valeur de masse).

Date de réalisation des essais : 04/11/2024

### 4. RÉSULTATS

#### 4.1. ESSAI PAR RAYONNEMENT SELON NF P 92-501 (DÉCEMBRE 1995)

##### 4.1.1. Détermination du mode le plus défavorable

	Eprouvette 1 19 mm	Eprouvette 2 10,6 mm
Masse (g)	125,20	595,60
Percement	Oui	Oui
Moment de la 1ère inflammation face exposée : $t_{i1}$ (s)	–	115
Moment de la 1ère inflammation face non exposée : $t_{i2}$ (s)	–	–
Somme des hauteurs de flamme $\Sigma H$ (cm)	–	27
Somme des durées de combustion effective $\Sigma \Delta T$	–	177
$Q = \frac{100 \times \Sigma H}{t_i \sqrt{\Sigma \Delta T}}$	0	1,8
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non
Chute de gouttes enflammées	Non	Non

**suite du rapport page suivante**

4.1.2. Poursuite des essais selon le mode le plus défavorable

<u>10,6 mm</u>	Eprouvette 3	Eprouvette 4	Eprouvette 5	Eprouvette 6	
Masse (g)	595,60	580,10	597,70	579,00	
Percement	Oui	Oui	Oui	Oui	
Moment de la 1ère inflammation face exposée : ti1 (s)	115	105	96	122	
Moment de la 1ère inflammation face non exposée : ti2 (s)	–	–	–	–	
Somme des hauteurs de flamme ΣH (cm)	27	33	39	27	
Somme des durées de combustion effective ΣΔT	177	202	243	162	Moyenne =
$Q = \frac{100 \times \Sigma H}{ti \sqrt{\Sigma \Delta T}}$	1,8	2,2	3	1,7	2,1
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non	
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non	

5. OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS

NÉANT

Trappes, le 08 novembre 2024



Le Responsable du Département  
Comportement au Feu et Sécurité Incendie

Signature numérique de THIBAUT CORNILLON  
Date: 08/11/2024 08:37:35

Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons, aux produits ou matériels soumis au LNE et tels qu'ils sont définis dans le présent document.